

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 23 JANVIER 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 37
 Pouvoirs : 10
 Votants : 45

Date de convocation et d'affichage :

17 janvier 2025

Numéro :

D20250123_14

Objet :

Avenant n°2 au contrat de concession concernant la gestion du centre aquatique intercommunal Nauti-Dombes

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Crans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	I.DUBOIS
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	T. JOLIVET

Secrétaire de séance élu : Patrick MATHIAS

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Vu le code de la commande et notamment ses article L3135-1, 5°, R.3135-5, R.3135-7 du Code de la commande publique,

Vu le projet d'avenant proposé,

Il est rappelé qu'une procédure de concession de service relative à la gestion et exploitation du centre aquatique « Nauti-Dombes » à Villars-les-Dombes a été menée jusqu'à son terme et que le contrat a été signé avec la société VERT MARINE.

Il est précisé que sur le territoire de la Communauté de communes, deux bassins aquatiques permettent de développer le Savoir Nager à l'école, ce qui offre aux enseignants la possibilité de conduire l'enseignement de la natation dans un espace réservé, sous la surveillance d'un maitre-nageur.

Toutefois la majorité des enseignants du 1^{er} degré font le choix de solliciter un maitre-nageur en enseignement pour dispenser les leçons.

A l'ouverture du centre aquatique NautiDombes de la Communauté de Communes de la Dombes à Villars les Dombes, les modalités d'accès pour les écoles du 1^{er} degré ont été définies dans la délibération D2018_12_12_365.

Il a été arrêté que la Communauté de Communes finance la mise à disposition des espaces de pratique de la natation et la surveillance par un maître-nageur. Les écoles qui le souhaitent peuvent solliciter une prestation de maître-nageur en enseignement qui leur est directement facturée.

Afin de garantir une égalité de traitement, il a été décidé une prise en charge de la mise à disposition de l'espace aquatique et du maître-nageur en surveillance pour les écoles du 1^{er} degré qui fréquentent le centre aquatique communal Aquadombes à Châtillon sur Chalaronne.

Le montant de la prise en charge correspond au tarif appliqué correspond à la grille tarifaire en vigueur.

Lors du nouveau contrat la formulation choisie sur la grille tarifaire ne permet pas de distinguer la prestation sans et avec encadrement. Il convient donc de procéder à la signature d'un avenant, arrêtant le détail des tarifs, sans incidence financière.

Aussi, afin de conserver la lisibilité des tarifs, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre aquatique intercommunal « Nauti-Dombes » conclu avec la société VERT MARINE, ci-annexé permettant de détailler les tarifs précédemment arrêtés,
- D'autoriser Madame La Présidente à signer l'avenant n°2 et tous les documents afférents à ce sujet.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 45 voix pour et 2 abstentions :

- **D'approuver** les termes de l'avenant n°2 à la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre aquatique intercommunal « Nauti-Dombes » conclu avec la société VERT MARINE, ci-annexé permettant de détailler les tarifs précédemment arrêtés,
- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer l'avenant n°2 et tous les documents afférents à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, le 23 janvier 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

